

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN EUROPE

Pour une redéfinition des politiques économiques

Tristan THOMAS

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | OCT 17

Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE EN EUROPE
Pour une redéfinition des politiques économiques

Tristan THOMAS
Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. Le marché d'échange de quotas : un fonctionnement et une réglementation trop peu efficaces	4
1. Pierre angulaire de la lutte contre le réchauffement climatique dans le système communautaire	4
2. Un système toutefois défaillant en de nombreux points	5
II. La taxe carbone : un instrument viable et nécessaire	6
1. Un complément pertinent au marché d'émission de quotas	6
2. Les faiblesses d'une totale substitution au marché d'émission de quotas par la taxe carbone	7
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	9

AVANT-PROPOS

À un mois de la COP23, qui se tiendra du 6 au 17 novembre 2017 à Bonn, avec pour ambition l'établissement d'un « programme de travail » clair pour respecter l'Accord de Paris, la France et l'Allemagne ont réaffirmé leur ambition commune de réformer en profondeur le marché européen des quotas d'émission de carbone.

S'il faut souligner que cette proposition va indubitablement dans le bon sens vis-à-vis d'un marché dont les dérégulations l'ont longtemps rendu quasi inopérant, il s'agit d'une mesure trop partielle pour véritablement faire face à l'urgence climatique.

PLS s'intéresse bien sûr à ces questions et se propose d'analyser, dans cette note d'analyse, l'efficacité des différents instruments économiques mis en œuvre en Europe – au niveau communautaire et national – pour lutter contre le réchauffement climatique. Il s'agira aussi de s'engager en faveur d'une nouvelle articulation de ces politiques avec notamment une primauté donnée à la fiscalité carbone qui nous apparaît plus juste, ambitieuse et efficace.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

L'Accord de Paris sur le climat, adopté à la suite de la COP21 de Paris et ratifié par plus de 200 États en 2016, restera comme le premier accord universel sur le climat, attestant une prise de conscience globale de l'urgence de la situation. Le scepticisme de nombreux observateurs quant à sa viabilité pour répondre à l'urgence climatique n'est toutefois pas caché. En effet, si l'Accord érige un cap clair et dynamique, les critiques tiennent principalement au fait qu'il n'a pas fixé de cadre coercitif juridique et financier réel à ses signataires. La récente décision du Président américain Donald Trump de s'en retirer n'a fait qu'illustrer tristement cette réalité, provoquant une indignation générale qui n'aura eu d'égale que l'impuissance de la communauté internationale à maintenir le deuxième émetteur mondial de CO² dans un cadre juridique commun. La véhémence des grandes puissances engagées à l'encontre de cette décision et le discrédit diplomatique des États-Unis de M. Trump auront surtout mis en lumière la nécessité et l'urgence d'établir de véritables contraintes juridiques efficaces pour ne plus en rester à la seule déclaration d'intention à laquelle s'apparente l'Accord de Paris.

Nous expliquions lors de notre précédente note d'analyse *De l'accord de Paris à la COP 22*¹ que sur les bases actuelles des contributions nationales en vigueur, le consensus établi autour d'une limitation de la hausse de la température moyenne sous les deux degrés Celsius d'ici la fin du XXI^{ème} siècle ne pourrait être atteint. Les différentes Parties auront certes à témoigner de leurs mesures mises en place d'ici 2023² mais aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect des objectifs escomptés.

À travers cette note d'analyse, nous nous proposerons d'évaluer l'efficacité des outils économiques à l'œuvre en Europe pour lutter contre le réchauffement climatique. En effet, le constat unanimement partagé aujourd'hui tient au fait que l'incitation financière faite aux acteurs économiques ne répond pas assez largement à l'urgence de la situation et qu'elle doit être doublée d'une logique véritablement coercitive pour tous. Les États et l'Union européenne doivent intervenir plus directement dans le processus économique et juridique en vue de contraindre l'évolution des comportements des agents. Ils utilisent aujourd'hui à cette fin deux principaux outils que sont la régulation via un marché d'échange de quotas d'émission de carbone mis en place au lendemain du protocole de Kyoto en 1997, et pour un nombre plus restreint d'entre eux, la taxation carbone, qui s'applique à l'ensemble des émissions de CO² sur un territoire donné.

¹ SCHULLER, Marie, *De l'Accord de Paris à la COP 22*, Pour la Solidarité, 2016

² Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *Accord de Paris*, article 14, 12/12/2015.

I. LE MARCHÉ D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION : UN FONCTIONNEMENT ET UNE RÉGLEMENTATION PEU EFFICACES

1. LE MARCHÉ DU CARBONE : PIERRE ANGULAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LE SYSTÈME COMMUNAUTAIRE

Le marché du carbone a été le premier dispositif d'ampleur pensé à la suite du protocole de Kyoto de 1997 pour lutter contre le réchauffement climatique. L'ambition initiale était de l'étendre au niveau planétaire à partir de 2008. L'Union européenne a créé son propre système dès 2005 avec un objectif de réduction de 21% des émissions de CO² à l'horizon 2020 par rapport aux standards de 2005. 11.500³ zones industrielles sont concernées par ce marché de permis en Europe depuis 2005. Cela représente environ 40% du total des émissions de gaz à effet de serre de la zone euro.

L'objectif est d'organiser une réduction progressive des émissions de CO² et donc une transition vers un système de production plus durable. Ainsi, les quotas peuvent être définis comme des « permis » de polluer qui sont répartis équitablement entre les 11.500 émetteurs industriels répertoriés. Chaque quota équivaut à une tonne de CO². La baisse progressive du nombre de quotas alloués est orchestrée par la Commission européenne. En sus de cette diminution calculée, la Direction générale pour le Climat prévoit de mettre en place d'ici 2027⁴ un système de ventes aux enchères visant les quotas jusqu'alors attribués gratuitement en fonction de la production des entreprises.

Pour en venir à la question du fonctionnement de ce « marché » particulier, il se fait sur le même modèle qu'un marché classique. En effet, nombre d'entreprises notamment dans le secteur de l'énergie ne peuvent transformer leur mode de production coûteux en CO² en un court délai. Ces dernières achètent donc des quotas de CO² mis en vente sur le marché par d'autres entreprises plus vertueuses. Ainsi, ce dispositif permet d'assurer une baisse progressive des émissions de CO² tout en ne pénalisant pas trop lourdement les secteurs industriels dont la transition vers un modèle plus écoresponsable nécessite plusieurs années. Il offre également une forte incitation financière à opérer une transition écologique aux entreprises dont les réductions d'émissions ne seraient pas trop coûteuses. Enfin, à la différence de la taxe carbone qui fera l'objet de notre étude un peu plus loin, il présente l'avantage de ne pas apparaître comme un impôt supplémentaire aux yeux des citoyens et des industriels.

³ Chiffre d'Anna Creti, Laboratoire d'économie de Dauphine-Centre de Géopolitique de l'Énergie et des matières premières dans une conférence pour le Jeudi de la Recherche de l'X du 05/11/2015

⁴ Directive 2009/29/EC of the European Parliament and of the Council of 23 April 2009 amending Directive 2003/87/EC so as to improve and extend the greenhouse gas emission allowance trading scheme of the Community (Text with EEA relevance)

2. UN SYSTÈME TOUTEFOIS DÉFAILLANT EN DE NOMBREUX POINTS

Si le marché du carbone a permis de réduire les émissions, le constat est, on va le voir, en partie tronqué. En effet, il souffre de dysfonctionnements structurels et conjoncturels des suites de la crise économique de 2008.

Outre le fait qu'il ne couvre que partiellement – à hauteur de 40% – les émissions de CO² comme nous l'expliquions précédemment, ce marché présente aussi des dysfonctionnements structurels intrinsèques. Le piège principal de cet outil est inhérent à sa nature-même : c'est un marché. Or, en économie, un marché est flexible, ce qui entraîne une forte volatilité du prix de la tonne de carbone. Ainsi, la politique graduelle de réduction de l'octroi des quotas est difficilement ajustable par la Commission européenne tant les variations du prix sont imprévisibles. Outre les éléments climatiques, qui engendrent des variations de prix – lors d'une année chaude, on produit moins d'énergie donc on consomme moins –, la crise économique a fait plonger en 2008 le prix de la tonne à 3.50€. Un prix dérisoire qui, au-delà de perdre son aspect désincitatif, a entraîné des situations ubuesques comme celle du groupe ArcelorMittal, grand industriel sidérurgique, qui, en raison de sa baisse de production au lendemain du krach boursier de 2008 a bénéficié d'un excédent de quotas initialement indexés sur un haut niveau de production. L'un des plus gros pollueurs européens se retrouvait ainsi à revendre ses permis à polluer ! À ce titre, on peut reprendre les propos de Dominique Dron, ancienne commissaire générale au Développement durable en France⁵ pour qui « l'écroulement du cours du CO₂ sur les marchés carbone du monde entier, alors que la sévérité des dégâts climatiques observés et attendus allait croissant, ne rend pas optimiste sur la capacité « spontanée » des prix à s'ajuster à une réalité physique ». En outre, elle souligne par la suite que la Commission européenne ne peut se soucier de ce seul objectif de prix de la tonne de carbone mais doit investir dans une politique globale d'aide au renouvellement des structures, des méthodes mais surtout des mentalités. La lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas être cantonnée à un seul signal prix mais bien structurer une politique générale et cohérente.

Enfin, le dernier problème structurel de ce système réside dans les méthodes de calcul des émissions de carbone puisqu'il en incombe aux entreprises qui disposent d'outils très spécifiques et de calculs théoriques variables en fonction des secteurs qui ne sont pas uniformisés et qui ouvrent la porte à une fraude évaluée quasiment 10 milliards d'€. Aline Robert a publié une enquête sur cette vaste fraude à la TVA survenue dans le marché du carbone européen entre novembre 2008 et juin 2009⁶. L'astuce était simple pour les escrocs et consistait à créer une société fictive prétendant servir d'intermédiaire sur le marché des quotas d'émission, d'acheter des quotas hors taxes à l'étranger puis de les revendre sur la plateforme dédiée en y ajoutant 19.6% de TVA. Nombre de ces escrocs passent aujourd'hui devant la Justice mais l'argent s'est bien souvent déjà envolé dans divers paradis fiscaux.

Si le marché des quotas d'émission de carbone a constitué le fer de lance de la politique économique en faveur de la protection de l'environnement en Europe, les espoirs déçus de sa piètre efficacité doivent inciter les leaders européens à ne plus se contenter de ce marché inopérant. L'inertie de la Commission européenne sur la question est à la hauteur des fonds mirobolants investis dans ce dispositif comme le rappelle Jean-Michel Naulot, ancien membre du Collège de l'autorité des marchés financiers⁷ qui en appelle à un changement de cap clair. Pour ce faire, la fiscalité carbone, deuxième instrument économique soumis à notre présentation, semble apparaître comme une solution viable.

⁵ Dominique Dron, « Le climat ne se réduit pas à un prix », *Le Monde Économie*, 12/06/2015

⁶ Enquête *Carbone Connexion*, Édition Max Millo, 2012.

⁷ Jean-Michel Naulot, « COP21 : Christine Lagarde a raison ! », *Le Monde.fr*, 15/10/2015.

II. LA TAXE CARBONE : UN INSTRUMENT VIABLE ET NÉCESSAIRE

1. UN COMPLÉMENT EFFICACE AU MARCHÉ D'ÉMISSION DE QUOTAS

La taxe carbone fonctionne sur un principe simple de fiscalité proportionnelle aux émissions de CO² de chacun. On taxe les productions – et donc le prix final des produits de consommation – à hauteur de leurs émissions de carbone. Ainsi, sans toujours le savoir, chacun est taxé sur sa consommation de carbone. Les entreprises et producteurs sont taxés au cours du processus de production puis les consommateurs à l'achat. Une hausse progressive de la taxe aboutit donc, à terme, à un changement de modèle industriel sur le territoire où elle est mise en place.

La fiscalité carbone présente de réels atouts par rapport au marché d'émissions de quotas puisqu'elle favorise grandement l'investissement dans la recherche et le développement écologiques via un signal-prix clair pour les entreprises, là où le marché incite encore beaucoup à la spéculation puisque le prix du carbone est volatil. En outre, le principal atout de cette taxe carbone tient dans les recettes qu'elle génère et qui doivent permettre à l'État d'accompagner la transition de notre modèle industriel vers un modèle plus durable. Ces recettes issues de la taxe carbone doivent s'accompagner d'une réforme plus globale de la fiscalité mais permettraient de compenser la perte de compétitivité subie. Les experts⁸ préconisent prioritairement la hausse du revenu minimum ou la remise aux ménages d'un « chèque vert » forfaitaire⁹ pour inciter à la consommation écoresponsable. S'agissant des entreprises, les recommandations en appellent à limiter les compensations afin d'accélérer le changement de modèle et à concéder d'éventuels allègements de cotisations sociales afin de ne pas trop pénaliser le dynamisme économique. Ces différents éléments contribueraient largement à favoriser l'acceptation de ce « nouvel impôt ».

- *L'exemple suédois*

L'on peut à ce titre citer l'exemple de la Suède, pionnière dans le domaine puisqu'elle a instauré une taxe carbone dès 1991. Elle avait initialement été introduite dans le cadre d'une refonte poussée du système fiscal suédois qui répondait à deux aspirations d'une société qui réclamait davantage de transparence et qui témoignait d'une sensibilité précoce pour les questions environnementales. Ainsi, les niches fiscales, encore présentes à l'époque, avaient été radiées et la taxation sur le revenu et le travail considérablement affaiblie afin de pas trop faire pâtir l'économie nationale de ce nouvel impôt. Nous touchons ici à la véritable audace que contenait ce changement de cap : il acceptait de rompre avec un certain modèle pour véritablement cheminer vers un nouveau. Dans les faits, cette politique s'est bien sûr étalée sur une longue période et il serait malhonnête d'ignorer que la Suède bénéficie d'une situation démographique et économique favorable à ce type de mesure. Il reste néanmoins intéressant d'observer les modalités de cette mise en œuvre. En effet, il était « important [...] de trouver un équilibre entre la réalisation des objectifs environnementaux et la protection de la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence internationale »¹⁰ et les autorités suédoises ont ainsi échelonné une hausse très progressive de la taxe tout en garantissant un taux plus faible aux industries (de 7€ pour les industries de combustibles de chauffage au lancement de la réforme contre 27€ pour les ménages et services par exemple) afin de ne pas trop pénaliser l'économie nationale. Le gouvernement a relevé progressivement depuis 2011 ce niveau minimal de taxation à l'encontre des industries diverses pour inciter les derniers secteurs coûteux en carbone à, eux-aussi, prendre le pli. On peut

⁸ Ayant participé à la Conférence des experts et à la table ronde sur la Contribution Climat & Energie présidées par Michel Rocard en 2009

⁹ Proposition de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme dans son *Pacte Ecologique* de 2006

¹⁰ Extrait de « La taxe carbone en Suède », Revue *Projet*, Mai 2015

noter que grâce à cet échelonnement de longue haleine, la Suède a relativement peu pâti économiquement du changement de modèle et se retrouve aujourd'hui à la pointe de secteurs d'avenir comme les biocarburants ou l'électricité hydraulique.

2. LES FAIBLESSES D'UNE TOTALE SUBSTITUTION DU MARCHÉ D'ÉMISSION DE QUOTAS PAR LA TAXE CARBONE

La taxe carbone permet à terme de limiter les émissions de carbone dans un territoire soumis à cette fiscalité. Le principal effet pervers de ce dispositif est donc d'engendrer des « délocalisations » d'émissions de CO², aussi appelées fuites de carbone. La taxe carbone, aussi essentielle soit-elle, est un impôt. Les régimes fiscaux contraignant n'attirent pas les investisseurs puisqu'ils font grimper les coûts de production. Ainsi, lorsqu'une fiscalité carbone ambitieuse est mise en place, la compétitivité du pays baisse, la production se délocalise et les émissions de CO² avec. Les détracteurs de la taxe carbone y voient un obstacle majeur à la viabilité d'une telle taxe. Toutefois, d'autres experts environnementaux ont acté qu'au vu de l'urgence de la situation mondiale, les grandes puissances doivent accepter de « sacrifier » une partie de leur compétitivité économique. La solution idéale ambitionnerait une harmonisation d'une taxe plancher dans toute l'Europe mais les fiscalités nationales n'entrent pas dans le domaine d'action des institutions européennes puisque nécessitent un accord à l'unanimité. Un terrain d'entente semble donc pour le moment illusoire surtout qu'on ne saurait ignorer les réticences de certains pays européens quant à de telles mesures voire même l'hallucinante incitation à l'exploitation des mines de charbon que promeuvent les autorités polonaises auprès de leurs industries encore aujourd'hui.

Toutefois, nombre d'experts¹¹ mettent en lumière que ce manque à gagner, outre la valorisation morale qu'il confère, n'est que temporaire et devrait permettre aux pays locomotives dans ces domaines de se doter d'avantages compétitifs importants dans les secteurs du futur auxquels les économies mondiales seront quoiqu'il arrive un jour contraintes de se conformer. Le pari est ambitieux, nécessite de franchir un véritable pas et à acter le renoncement – ou le fléchissement – à l'objectif prioritaire de croissance encore aujourd'hui perçu comme signal de bonne santé économique, mais il est nécessaire et à la hauteur des enjeux climatiques.

- *Pour une réglementation juridique audacieuse parallèle aux outils économiques*

Face à l'impasse actuelle observée en termes d'uniformisation européenne de fiscalité carbone et donc aux risques inhérents de « fuites de carbone », l'ingénieur spécialisé dans les questions d'énergie et de climat Jean-Marc Jancovici exhorte¹² les leaders européens à continuer dans la voie de la réglementation notamment au sujet des taux d'émission des bâtiments, même s'il faudra s'accommoder de coûts de rénovations dispendieux. Il insiste également sur l'importance d'une réglementation ambitieuse en matière de performances écologiques des véhicules automobiles ainsi que dans certains secteurs industriels fortement dépendants en CO². La norme permet de passer outre l'un des dysfonctionnements du marché des émissions de carbone, à savoir la mesure des émissions par les entreprises qui occasionne significatives disparités. La norme, quant à elle, fixe un cadre réglementaire identique pour tous et doit permettre d'endiguer cette situation.

¹¹ Ayant participé à la Conférence des experts et à la table ronde sur la Contribution Climat & Energie présidées par Michel Rocard en 2009

¹² Dans une conférence donnée le 3 avril 2017 aux Arts & Métiers de Paris « Décarboner l'Europe, un programme qui a de l'avenir ! »

CONCLUSION

Il apparaît bien sûr illusoire d'affirmer que la taxe carbone garantirait à elle seule le succès des politiques environnementales en Europe. Ses modalités, sa difficile mise en œuvre pratique, et son acceptabilité par tous sont autant de questions aussi épineuses que primordiales pour envisager une mise en place véritablement efficace. Toutefois, PLS s'associe à bien d'autres voix pour soutenir ce pari audacieux impliquant à terme de rompre avec une large part de notre modèle de production, mais qui nous apparaît aujourd'hui responsable et nécessaire. Les recettes issues d'une telle taxe pourraient constituer une chance historique d'engager l'Europe vers cette transition énergétique inéluctable et de prendre une avancée cruciale dans beaucoup de secteurs d'avenir. Du côté des institutions européennes, les sommes faramineuses engagées dans la mise en place d'un marché européen des quotas d'émission de carbone à l'efficacité trop variable ne doivent plus freiner l'ébauche de nouvelles solutions. La réglementation au niveau communautaire semble être l'une des plus pertinentes d'entre elles ; « la défiance à l'égard de l'Europe se combattrait plus efficacement par la reconnaissance des erreurs commises que par la dénonciation constante des populismes »¹³.

L'inertie actuelle nous précipite vers un échec de l'objectif fixé à Paris en 2015, ce pari est moins onéreux que responsable si l'on se place sur le long terme. Il en incombe désormais aux dirigeants étatiques et européens de saisir cette opportunité !

¹³ Jean-Michel Naulot, « COP21 : Christine Lagarde a raison ! », *Le Monde*, 15/10/2015, *op. cit*

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Adoption de l'Accord de Paris », 12/12/2015, disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

- Directive 2009/29/EC of the European Parliament and of the Council of 23 April 2009 amending Directive 2003/87/EC so as to improve and extend the greenhouse gas emission allowance trading scheme of the Community (Text with EEA relevance), disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32009L0029>

- « Rapport de la conférence des experts et de la table ronde sur la contribution Climat et Energie », Juillet 2009, disponible sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000351.pdf>

SOURCES ACADÉMIQUES

- Anna Creti, « Limiter les émissions de CO² : quel juste prix du carbone ? », *Jeudi de la Recherche de l'X*, 05/11/2015, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=kYmVNNNIqMA>

- Aline Robert, Enquête *Carbone Connexion*, édition Max Millo, 2012.

- « La taxe carbone en Suède », *Revue Projet*, mai 2015.

- Moraine Thibault, « Les conséquences de la mise en place d'une taxe carbone. Le cas de la Belgique », *Université libre de Bruxelles*, 2009-2010.

- Jean-Marc Jancovici, « La taxe carbone dans le monde : grandes ambitions, petites réalités ! », *France Inter*, 08/12/2016.

- Jean-Marc Jancovici, « Décarboner l'Europe, un programme qui a de l'avenir ! », conférence donnée aux Arts & Métiers de Paris, 03/04/2017.

- Jean-Charles Hourcade, « La taxe carbone : une idée toujours d'avenir si... », *Revue de l'OFCE* 2015/3 (N° 139), p. 167-196.

SOURCES JOURNALISTIQUES

- Dominique Dron, « Le climat ne se réduit pas à un prix », *Le Monde Économie*, 12/06/2015.

- Marc Maior, « Comprendre le marché du carbone », *Économie*, 21/12/2009.

- Jean-Michel Naulot, « COP21 : Christine Lagarde a raison ! », *Le Monde.fr*, 15/10/2015.
- « Climat : Sommet crucial à Bonn pour l'Accord de Paris », *Les Echos*, 08/05/2017.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *L'agriculture urbaine en Europe.* Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse.* Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité.* Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail.* Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée.* Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne.* POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse.* Alberto Iturralde, juin 2017.
- *L'émergence des Social Impact Bonds en Europe.* Hans Deblieck, mai 2017.
- *Espaces de coworking et tiers-lieux : de l'équipe à la communauté.* Rémi Leturcq, mai 2017.
- *La transformation numérique dans l'Europe 2020 : un puissant levier d'inclusion.* Florent Losson, mai 2017.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe.* Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative.* Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables.* Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises.* Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

